



13 février 2023

La FESP fédère tous les acteurs de la branche des SAP autour d'une revalorisation de tous les niveaux de salaire et pour la première fois celui du SMIC

Après avoir proposé en janvier dernier un accord revalorisant tous les niveaux de salaire dans la branche des entreprises de services à la personne, rattrapés par les hausses du Smic de 2022, la Fédération du Service aux particuliers (la FESP) se félicite de sa signature par la majorité des partenaires sociaux. Cet engagement de la FESP, fondamental pour la branche, s'inscrit dans la poursuite de ses actions de valorisation et d'attractivité des métiers menées depuis plusieurs mois !

Alors que les minima de salaire dans la branche des entreprises de services à la personne (SAP) ont tous été rattrapés au 1^{er} janvier 2023 par la dernière hausse du Smic, la FESP avait, sans attendre, proposé aux organisations syndicales de la branche des entreprises de services à la personne un accord salarial revalorisant significativement les salaires et métiers de la branche dans un contexte d'inflation et de hausses du coût du travail.,

Dans la continuité de sa politique de revalorisation menée dans la branche depuis plusieurs années, et outre l'actualisation des salaires sur la base du Smic, la FESP, Fédération leader du secteur, a revalorisé tous les niveaux hiérarchiques et notamment le premier qui était aligné depuis la création de la branche sur le niveau du Smic.

« *La volonté de la FESP et de ses administrateurs est qu'il n'y ait plus d'emplois au niveau du Smic dans la branche des entreprises de SAP. C'est désormais chose faite !* » explique Brice ALZON, Président de la FESP.

Cette proposition s'inscrit dans une vision pluriannuelle de revalorisation des métiers engagée par la principale Fédération du secteur FESP, indispensable pour répondre aux besoins du secteur évalués à 1 million d'emplois d'ici 2030.

« *En tant que Fédération majeure du secteur, il est important d'organiser un cadre social attractif et de proposer des conditions de travail permettant aux salariés et dirigeants d'être fiers d'appartenir à ce secteur, un secteur du lien social, indispensable à la cohésion, c'est ce qui anime mon mandat, une régénération !* » rappelle Brice Alzon.

Le secteur des services à la personne qui regroupe 21 activités allant de la petite enfance au maintien à domicile en passant par le ménage, le soutien scolaire ou encore les petits travaux de jardinage est un secteur indispensable dans le quotidien des Français. Il représente plus de 10 000 entreprises qui emploient 200 000 salariés.

Néanmoins, et afin de permettre aux entreprises confrontées aux hausses du coût du travail et à la concurrence du travail non déclaré, qui contraint fortement leurs prix, de permettre de répondre aux besoins quotidiens des Français, il est important que des politiques ambitieuses soit portées par le Gouvernement sans attendre.



Communiqué de presse



Notamment les demandes portées par la FESP telles que : la revalorisation du tarif Apa / PCh à 26 euros, le bénéfice du Cmg structure pour les familles monoparentales pour la garde de leurs enfants de 6 à 12 ans ou encore un soutien identique des acteurs en matière de revalorisation salariale (les entreprises de SAP étant les seules à n'avoir perçu aucun financement - avenant 43, Ségur, etc.).

Contact presse : Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt — trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.